

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

REÇU
Par Christine Wirtgen, 17:05, 12/06/2020

Luxembourg, le 12 juin 2020

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

Dans le rapport annuel 2019 du Ministère de la Justice, la directrice du Service Central d'Assistance Sociale (« SCAS ») note que suite à la nouvelle loi sur l'exécution des peines de 2018, le service de probation a été doté de nouvelles missions, avant tout administratives. Ainsi, le temps disponible pour assurer la guidance du probationnaire diminue.

Il s'ensuit, toujours selon la directrice du SCAS, que « *le temps de travail disponible pour encadrer et guider les condamnés de libération conditionnelle ou de sursis probatoire (...) s'est ainsi vu se réduire sur un strict minimum. Les agents de probation n'arrivent plus à prendre à charge les condamnés extra-muros de manière conséquente faute de temps* ».

Le service de probation est traditionnellement en charge de la réinsertion sociale et professionnelle des personnes condamnées. De cette manière, ce service contribue à la protection de la société en réduisant le risque de récidive.

Atteindre cet objectif, tout en étant confronté à une augmentation des tâches administratives et face à un manque de personnel manifeste, s'avère difficile.

En 2016, un audit sur le SCAS fut effectué afin d'augmenter son efficacité d'organisation et d'intervention. Du personnel supplémentaire a pu être engagé pour l'entièreté du SCAS.

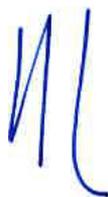
Dans le même rapport annuel du Ministère de la Justice, le Directeur de l'Administration pénitentiaire nouvellement créée renseigne qu'à partir de 2021 le SCAS devra effectuer le contrôle des congés administratifs.

Dès lors, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Justice :

- Madame la Ministre est-elle au courant de la situation actuelle du service de probation ?
- Suite à l'audit de 2016, combien de nouveaux postes furent affectés au service de probation ?

- Quelles furent les mesures, suite à l'audit, mises en place pour améliorer le travail quotidien des agents de probation ?
- Quelles sont les raisons de la situation de sous-effectifs du service de probation ?
- Quelles mesures le Ministère de la Justice et le Parquet Général entendent-ils mettre en place pour que le service de probation puisse assurer sa mission de réinsertion sociale et de protection de la société ?

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Dan Biancalana
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

. Luxembourg, le 12 juin 2020

Objet : Question parlementaire n° 2386 du 12.06.2020 de Monsieur le Député Dan
Biancalana - Service Central d'Assistance Sociale (SCAS)

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai
d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés